

H. BUNLE

Démographie de l'Afrique française du Nord au début du vingtième siècle

Journal de la société statistique de Paris, tome 65 (1924), p. 278-296

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1924__65__278_0

© Société de statistique de Paris, 1924, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

DÉMOGRAPHIE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD AU DÉBUT DU VINGTIÈME SIÈCLE

L'Afrique française du Nord comprend une colonie, l'Algérie; deux protectorats, la Tunisie et le Maroc. De la Méditerranée à l'Afrique occidentale française, du Rio de Oro espagnol à la Lybie italienne, elle couvre près de 3 millions de kilomètres carrés, peuplés approximativement de 13 millions et demi d'habitants. La densité moyenne de la population est de 12 habitants par kilomètre carré; elle atteint 13 au Maroc, et 16,7 en Tunisie, mais s'abaisse à 10,2 pour l'Algérie, si l'on y comprend les territoires du Sud. Pour les territoires du Nord, couvrant 208.000 kilomètres carrés peuplés de 5.258.000 habitants, la densité s'y élève à 25 habitants par kilomètre carré.

Si l'on écarte les étendues désertiques du Sahara, la superficie du territoire restant pour l'Afrique française du Nord est encore d'environ 1.100.000 kilomètres carrés, sur lesquels vit la totalité des habitants recensés. La population y est plus dense que dans la péninsule scandinave et qu'en Finlande. Aux éléments indigènes, musulmans (Arabes et Berbères) ou Israélites, sont venus s'ajouter peu à peu des Européens (Français, Espagnols, Italiens pour la plupart) dont le nombre atteignait près d'un million en 1921, soit approximativement 1 pour 12 Indigènes.

L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD EN 1921

Colonies et protectorats	Superficie en kilomètres carrés	Milliers d'ha- bitants recensés en 1921	Habitants par kilomètre carré	Milliers d'habitants recensés d'après leur origine en 1921				
				Musul- mans	Israé- lites (2)	Natura- lisés	Fran- çais d'origine	Autres Euro- péens
Territoires du Nord...	207.915	5.258	25,0	4.387	73	123	402	188
— du Sud...	367.596	548	1,5	538	1	»	3	1
Algérie (1).....	575.511	5.806	10,2	4.925	74	123	405	189
Tunisie (3).....	125.130	2.094	16,7	1.938	48	54	102	
Maroc.....	415.000	5.480	13,0	5.402	85	49	29	
Sahara.....	1.830.000	»	»	»	»	»	»	
Totaux.....	2.945.641	13.380	»	12.265	207	631	320	
Afrique du Nord (sauf Sahara).....	1.115.641	13.380	»	12.265	207	631	320	

La démographie de ces populations nous est connue par les recensements plus ou moins complets qui y sont effectués en principe tous les cinq ans, comme dans la métropole, et par les statistiques, plus ou moins étendues, des mariages, naissances, décès et des mouvements migratoires. Dans les pages suivantes, on s'est attaché à donner un aperçu des méthodes suivies pour l'élaboration de ces diverses statistiques, ainsi que des résultats les plus caractéristiques qu'elles fournissent pour la période 1901-1921.

La conquête de l'Algérie a commencé en 1830. Le protectorat de la Tunisie date de 1882. L'occupation du Maroc a débuté en 1907 et ne s'étend pas encore à tout le territoire. Dans ces pays, les méthodes administratives françaises, modifiées et adaptées, ont été étendues petit à petit suivant les progrès de l'occupation, en tenant compte des mœurs et usages des indigènes, que l'on s'est toujours efforcé de ne pas heurter. Ainsi s'expliquent les différences existant encore dans les statistiques démographiques de ces trois colonies. Celles de l'Algérie sont les plus complètes et les plus anciennes; celles du Maroc, les plus récentes et les moins étendues.

A. RECENSEMENTS DE LA POPULATION

I. Méthodes

Les opérations du recensement ont été étendues à toutes les populations de l'Algérie, depuis un grand nombre d'années. En Tunisie, elles ont été appliquées pour la première fois, en 1921, aux Indigènes et Israélites, les Européens seuls étant recensés antérieurement.

Enfin, au Maroc, le premier dénombrement de la population a été effectué

(1) La population totale comprend la population comptée à part; celle-ci n'a pas été comprise dans la répartition des habitants suivant leur origine.

(2) Les Israélites, naturalisés Français en Algérie, ont été classés à part dans ce tableau pour permettre la comparaison des résultats relatifs à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc.

(3) Population civile seulement.

en mars 1921. Il a été limité aux centres urbains. Pour les indigènes vivant hors des agglomérations, on s'est borné à une évaluation.

a) *Algérie*. — Depuis 1901, les règles du recensement sont à peu près identiques à celles appliquées dans la métropole, sauf modifications de détails rendues nécessaires par la présence des indigènes et par la dissémination des habitants sur certaines portions du territoire.

Les opérations sont conduites de façon différente dans les territoires du Nord et dans les territoires du Sud et oasis sahariennes (1).

Dans les territoires du Nord, le dénombrement des *Européens* a été effectué en 1921 à l'aide de bulletins individuels, de feuilles de ménage et de bordereaux de maisons, analogues à ceux utilisés en France à la même date. En ce qui concerne les *Indigènes*, trois cas sont à distinguer, suivant le territoire sur lequel ils habitaient.

Dans les agglomérations européennes, les Indigènes ont été dénombrés au moyen de bulletins individuels et de feuilles de ménage. Les questions du bulletin, rédigées en français et en arabe, portent sur les noms, prénoms, sexe, lieu de naissance, l'âge en nombre rond; l'état matrimonial, le nombre d'enfants, la nationalité, la langue parlée, la connaissance du français écrit, la profession (2). La feuille de ménage est analogue à celle du recensement français de 1921.

Dans les agglomérations renfermant plus de 1.000 habitants, et exclusivement composées d'indigènes, ceux-ci ont été également recensés au moyen de bulletins individuels du type précédent; mais la feuille de ménage a été remplacée par un bordereau de famille, simple état numérique des membres de la famille présents, ou momentanément absents, et des hôtes de passage.

Enfin, les indigènes, vivant à l'état épars dans les tribus et les douars, ou dans les agglomérations indigènes comptant moins de 1.000 habitants, ont été dénombrés au moyen d'une *feuille de famille*, double. Elle porte, sur sa première page, un questionnaire relatif au chef de famille qui est à peu près le même que celui figurant sur le bulletin individuel des Indigènes (3). Les autres pages sont réservées aux membres de la famille présents ou momentanément absents, aux domestiques et aux hôtes de passage. On doit spécifier pour chacun d'eux les noms, prénoms, sexe, âge en nombre rond, état matrimonial.

En principe les formulaires ont dû être remplis pour tous les habitants présents dans la nuit du 5 au 6 mars 1921. Le territoire a été divisé en districts de recensement d'environ 100 habitants avec un agent recenseur (ce pouvait être un élève assez âgé des écoles), qui distribuait, reprenait et vérifiait les bulletins. Les opérations se sont déroulées dans l'ordre fixé pour

(1) Instruction générale du 6 mars 1920.

(2) Question rédigée comme la question n° 8 du Bulletin individuel utilisé dans la métropole.

(3) La question relative à la profession a été simplifiée étant donné le caractère presque exclusivement agricole de ces populations. Au lieu d'être rédigée comme la question n° 8 du *Bulletin individuel du recensement français*, elle est conçue simplement comme suit : *Profession principale?..... Profession accessoire?.....*

la métropole, les renseignements relatifs aux indigènes étant fournis, le cas échéant par les caïds, les cheikhs, ou les voisins du recensé.

Dans les territoires du Sud, de même que pour le recensement de 1911, il n'a pas été établi de bulletins individuels pour les Indigènes. On s'est borné à en dresser un relevé numérique par fraction de tribu ou par Ksour, ou centre important, au moyen de listes fournies par les chefs indigènes, vérifiées et contrôlées par les autorités locales.

Le recensement de la population européenne a été effectué comme dans les territoires du Nord (1).

b) *Tunisie*. — L'importance de la population européenne est connue de façon approximative depuis 1881. Jusqu'en 1901, les chiffres ont été fournis par les Consulats, ou établis par des procédés empiriques. Le contrôle des Etrangers ayant été institué en 1898, le nombre des Européens fut déterminé en 1901 par la Sûreté publique, au moyen des registres de déclarations d'étrangers. A partir de 1906, on procéda à de véritables recensements quinquennaux des Français et des étrangers (2).

Les premières tentatives de comptage de l'élément indigène ont été effectuées en 1905 pour les Israélites et à la fin de 1907 pour les Musulmans. Mais ce n'étaient que des évaluations, faisant connaître simplement le nombre approximatif des Indigènes par contrôle civil (3).

Le 6 mars 1921, l'Administration de la Régence a procédé, pour la première fois, à un recensement (4) méthodique de la population totale (Européens, Musulmans, Israélites).

En ce qui concerne la *population européenne*, le recensement n'a porté que sur la population civile, à l'exclusion des militaires en activité de service, dont la famille était cependant soumise à la loi commune. Pour les étrangers, les autorités administratives se sont assurées le concours des corps consulaires, des instituteurs et des commissaires de police. Le recensement a eu lieu à l'aide de bulletins, rédigés en français et en italien, dont le dépouillement a été effectué par les autorités locales (autorités municipales dans les communes, chefs de poste de police ou instituteurs en dehors de celles-ci).

Les méthodes utilisées pour le recensement de la *population indigène* ont scrupuleusement respecté les mœurs et usages de la population, de sorte que le dénombrement s'est opéré sans incidents : sauf à Tunis, les opérations ont été effectuées, sous l'autorité du caïd, par l'intermédiaire du cheikh, dont relevaient les Indigènes; toutefois, à Bizerte, Sousse et Sfax elles ont été confiées à l'Administration communale, qui a fait appel au concours des autorités indigènes. Pour les Israélites, on s'était assuré l'aide des comités de bienfaisance israélites locaux. En premier lieu, on a établi par caïdat la liste des fractions ou sous-fractions, devant servir d'unité administrative de

(1) *Les Territoires du Nord de l'Algérie*, 1922, 2^e partie, p. 537.

(2) *Statistique générale de la Tunisie*, 1922, page 14, note du tableau n.

(3) *Situation générale de la Tunisie*, 1906, page 358 et 1907, page 23.

(4) Circulaire du Résident général de Tunisie aux contrôleurs civils et aux chefs de bureaux d'affaires indigènes (28 janvier 1921). Dénombrement de la population civile européenne et indigène en Tunisie, 6 mars 1924.

dénombrement. Dans chacune de ces dernières, du 6 au 12 mars, trois listes ont été établies par une commission, composée du cheikh, du notaire et de trois notables, responsables des erreurs ou omissions :

1° Liste normale, comprenant tous les Tunisiens originaires de la fraction ou sous-fraction recensée, résidant effectivement avec elle au moment du recensement, ou absents momentanément;

2° Liste supplémentaire, comprenant tous les Indigènes, sujets tunisiens, non originaires de la fraction ou sous-fraction, mais demeurant définitivement avec elle;

3° Liste supplémentaire réservée aux *baranias* musulmans ou israélites (Algériens, Marocains, Levantins, Soudanais), résidant habituellement avec la fraction ou sous-fraction.

Le dénombrement a été effectué nominativement pour chaque adulte mâle âgé d'au moins dix-huit ans. Dans les colonnes réservées à cet effet sur les registres, on a inscrit, en face du nom de tout individu recensé, le nombre de ses épouses, de ses enfants mineurs (1), le nombre des femmes veuves ou divorcées vivant sous le même toit et des enfants recueillis par lui, ainsi que l'indication de sa profession. Toute femme, vivant en foyer séparé, seule ou avec ses enfants, a été portée sur les listes. Les absents momentanés également.

Les listes ont été contrôlées par le cheikh, à l'aide des informations qu'il possédait; il a dû rectifier les erreurs, les omissions, les doubles emplois. Le caïd a opéré de même, en utilisant notamment les rôles d'impôts et de recrutement. Puis, il a établi le dénombrement de la population indigène, séparément pour les Musulmans et les Israélites; par commune d'abord, par cheikhat ensuite. Il a transmis au contrôleur civil ou au chef de bureau indigène, les résultats du dénombrement accompagnés des listes originales. Après sondage, les contrôleurs civils ont adressé le tout au secrétariat général du Gouvernement tunisien. Des sanctions sévères étaient prises contre les agents de recensement dont le zèle laissait à désirer. Pour les opérations correctement effectuées, il était alloué : 0 fr. 05 par individu chef de ménage, aux notaires; des indemnités aux secrétaires des caïds.

c) *Maroc*. — Jusqu'en 1921, les services de la résidence française au Maroc faisaient connaître au début de chaque année des évaluations de la population européenne et marocaine pour certaines villes : Casablanca, Fez, Marrakech, Meknès, Rabat, Salé, Safi, Mazagan, Mogador, Kenitra, Oudjda. Pour le reste du territoire, le nombre des habitants n'était donné que d'une façon globale et approximative, sans qu'aucune tentative sérieuse ait été faite pour le déterminer avec quelque rigueur.

A la fin de décembre 1920, la décision fut prise de procéder à un recensement de la population européenne le 6 mars 1921 dans la zone soumise, le dénombrement des populations indigène et musulmane devant être fait ultérieurement, dans des conditions permettant d'en donner une évaluation

(1) Garçons âgés de moins de dix-huit ans, filles célibataires quel que soit leur âge.

aussi rapprochée que possible. Les instructions fixant la méthode de recensement sont contenues dans les circulaires des 24 et 28 janvier 1921.

Pour les indigènes, on n'a pas cherché à établir de listes nominatives des chefs de tente ou de famille. On s'est borné à déterminer, pour chaque subdivision de région, le nombre approximatif des tentes ou des familles qui, multiplié par le coefficient 5, a fourni le nombre total des indigènes.

Centres urbains et agglomérations. — Les Français et Européens y résidant ont été recensés par la municipalité ou, à son défaut, par l'autorité locale (civile ou militaire) de contrôle. On a utilisé des bulletins individuels, feuilles de ménage et feuilles récapitulatives identiques aux formulaires n^{os} 1, 2 et 3 employés dans la métropole pour le recensement du 6 mars 1921. Le bordereau de maison a été supprimé. Les agents recenseurs ont reçu les mêmes instructions qu'en France.

Pour la population indigène, les renseignements ont été recueillis sous la direction des Pachas ou Caïds, par l'entremise des Mokkadamine et Oumana de quartiers en ce qui concerne les Musulmans, et des présidents des communautés israélites pour leurs coreligionnaires. Les opérations ne devaient pas être forcément terminées le 6 mars. Une certaine latitude était laissée aux chefs de service municipaux, ou à leur défaut aux contrôleurs civils, présidant au dénombrement, afin de ménager les susceptibilités indigènes. Toutefois, les résultats devaient être établis assez tôt pour parvenir à la Résidence générale à Rabat, avant le 1^{er} avril 1921.

Les états numériques établis devaient être adressés, en territoire civil, au contrôleur civil, chef de circonscription; et, en territoire militaire, au commandant du cercle ou du territoire. Ceux-ci envoyaient une récapitulation de ces états au contrôleur civil, chef de région, qui la faisait parvenir au secrétariat général du Protectorat.

Population hors des centres ou des agglomérations. — Un état par fraction ou sous-fraction a été établi par le chef d'annexe de contrôle civil ou le chef du bureau de renseignements. Les différents états ont été adressés finalement au secrétariat général de la résidence, en suivant la même voie que ceux des agglomérations urbaines (1).

II — Résultats principaux

Des indications précédentes, il ressort déjà que les résultats des recensements sont d'étendue et de valeur différentes pour les trois colonies. En Algérie, on peut suivre les variations des nombres d'habitants recensés dans les différentes catégories de population depuis 1901. Pour la Tunisie, la même comparaison ne peut guère être faite que pour les Européens, les Musulmans ayant été recensés en 1921 pour la première fois. Enfin, dans la zone française du Maroc, il est seulement possible de suivre les progrès des

(1) *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre 1923, page 69.

colons européens depuis 1911, l'importance de la population musulmane ayant été déterminée en 1921 de façon très approximative.

1° *Algérie*. — Le recensement du 6 mars 1921 a montré la présence de 5.806.090 habitants sur le sol algérien, dont 5.716.371 habitants pour la population municipale et 89.719 habitants pour la population comptée à part (armée, marine, élèves internes des établissements d'instruction, malades dans les hôpitaux et hospices, détenus). La densité par kilomètre carré n'est que de 10,2. Elle atteint 25 pour les territoires du nord, alors qu'elle s'abaisse à 1,6 dans les territoires du sud et à 0,6 dans les oasis sahariennes. C'est dans le département d'Alger que la population est la plus dense (33 habitants par kilomètre carré); ensuite viennent Constantine et Oran. Les différences sont encore plus considérables entre les divers arrondissements : de 10 dans l'arrondissement de Médéa, le nombre des habitants par kilomètre carré s'élève à 122 dans celui de Tizi-Ouzou. « Certaines régions sont en effet fort peuplées, d'autres le sont très peu. Dans la grande Kabylie, la densité de la commune mixte du Djurdjura s'élève à 188 habitants; dans d'autres (Fort-National, Haut-Sebaou, Dra-el-Mizan, Dellys), elle atteint et dépasse 100. En général, elle diminue du nord au sud, comme les ressources économiques. Elle est moyenne dans le Tell, faible sur les hauts plateaux et presque nulle dans le Sahara (1).

Deux groupes de population bien distincts se trouvent en présence et ne se mélangent que dans des proportions infimes (2) : Européens et Indigènes.

Dans la population municipale, on a recensé 791.433 Européens et 4.892.508 Indigènes. Mais une fraction importante de la population comptée à part, notamment dans les établissements d'éducation, l'armée et la marine, est composée d'Européens. Dans l'absence de toute indication à ce sujet, on peut estimer qu'elle en constitue la moitié environ. Ainsi, dans l'Algérie tout entière on aurait compté approximativement 835.000 Européens et 4.970.000 Indigènes en 1921, soit un Européen pour six Indigènes. Cette proportion varie dans les différents départements; le nombre des Européens s'accroît de l'est à l'ouest; inversement, l'effectif des Indigènes diminue de Constantine à Oran. Dans la population municipale, pour 10 Européens il existait 137 Indigènes à Constantine, 60 dans le département d'Alger et 38 seulement en Oranie.

Les Français d'origine forment plus de la moitié de la population européenne recensée (51 %), les naturalisés exactement le quart et les étrangers 24 %. Parmi les étrangers, les Espagnols dominent. Sur 1.000 Européens, on a dénombré 182 Espagnols, 40 Italiens, et 16 personnes d'origine européenne appartenant aux autres nationalités. La proportion des Français est maximum à Alger; celle des naturalisés et des étrangers est la plus élevée en Oranie. Constantine fournit le nombre relatif le plus faible pour les étrangers; la distribution des habitants dans ce département se rapproche plus

(1) Voir DEMONTÈS : *Renseignements sur l'Algérie économique*, 1922, page 28.

(2) Voir ci-après.

de celle d'Alger que de la répartition obtenue pour l'Oranie. Il est possible d'ailleurs que, dans quelques communes, une certaine confusion se soit établie dans la détermination de la nationalité des habitants. « La distinction est souvent malaisée à faire entre les naturalisés et les Français surtout quand il s'agit de femmes étrangères devenues françaises par leur mariage avec un étranger, ou d'enfants naturalisés en même temps que leurs parents. Plus difficile encore est la situation quand on est en présence de la seconde génération de naturalisés (1) ». Mais des compensations ont pu se produire, de sorte que les proportions du tableau ci-dessous peuvent être considérées comme approchant la vérité de très près. En tout cas, l'ensemble Français et naturalisés ne comporte pas les mêmes causes d'erreurs. Il forme plus des trois quarts de la population européenne municipale.

RÉPARTITION DE LA POPULATION EUROPÉENNE MUNICIPALE EN 1921

Départements	Fran- çais d'ori- gine	Naturalisés			Étrangers			Total des Européens	
		Israé- lites	Étran- gers	Total	Espa- gnols	Ita- liens	Autres		
Alger	619	81	92	173	148	47	13	208	1.000
Constantine ...	589	124	132	256	11	106	38	155	1.000
Oran	383	88	224	312	293	5	7	305	1.000
Territ. du Sud.	620	237	36	273	55	14	38	107	1.000
Algérie	512	94	156	250	182	40	16	238	1.000

Les Espagnols, qui constituent la colonie étrangère la plus importante, sont surtout nombreux dans le département d'Oran, où ils forment un tiers de la population européenne. Pour la plus grande partie, ils sont originaires de Valence, de Murcie, d'Alicante et des provinces du sud-est de l'Espagne (2). Leur proportion s'abaisse à 15 % dans Alger et à 1 % seulement dans Constantine. C'est dans ce dernier département que se trouve le principal groupement des Italiens (10,6 % de la population européenne). Ils proviennent surtout des provinces du sud de la péninsule (Sicile, Abruzzes et Pouilles); parmi eux, on rencontre une assez forte proportion de pêcheurs.

Les autres colonies étrangères sont assez faiblement représentées : Une mention spéciale doit être faite des Anglo-Maltaïses, fixés depuis longtemps en Algérie. Leur nombre diminue régulièrement depuis 1896, par les naturalisations et leur fusion avec les autres races.

Les Indigènes se rattachent principalement à deux éléments ethnographiques : [Arabes d'une part, Berbères, Kabyles, Mozabites et Touaregs d'autre part], souvent difficiles à distinguer, langue et religion étant parfois communes. La répartition n'a point été faite par le recensement de 1921. En 1911, on avait classé près d'un quart des Indigènes sujets français parmi les Berbères et Berbérophones. Les neuf dixièmes d'entre eux se trouvaient, par parts à peu près égales, dans les départements d'Alger et de Constantine.

(1) Voir DEMONTÈS : *Le Peuple Algérien*, p. 28 (Alger, 1906).

(2) Voir DEMONTÈS : *Renseignements sur l'Algérie économique*, Paris, 1922.

RÉPARTITION DES INDIGÈNES ET SUJETS FRANÇAIS EN 1911 (1)

Départements	Nombre			Proportion pour 1000 indigènes	
	des Arabes et Arabophones	des Berbères, Berbérophones, Kabyles, Mozabites, Touaregs	Ensemble	des Arabes et Arabophones	des Berbères et Berbérophones
Alger	908.861	509.362	1.418.223	641	359
Oran	835.071	36.515	871.586	958	42
Constantine ...	1.462.809	479.496	1.942.305	753	247
Territ. du Sud.	419.833	59.329	479.162	876	124
Algérie	3.626.574	1.084.702	4.711.276	770	230

On les rencontrait principalement dans les quatre arrondissements suivants : Tizi-Ouzou [383.000 Berbères, soit 90 % des Indigènes sujets français], Bougie [285.000, ou 72 % des indigènes], Batna [99.000, ou 43 %], et Alger [110.000, soit 23 %], qui renferment les massifs montagneux de la Kabylie et de l'Aurès.

Recherchons maintenant comment se sont développées, au cours de la période 1901-1921, ces diverses catégories de population. Le tableau ci-après fait connaître l'importance de leur effectif aux quatre recensements effectués depuis 1901.

Dans les vingt dernières années la population totale s'est accrue de 1.066.000 habitants soit 22,5 % de l'effectif initial. L'augmentation a été un peu plus faible pour les Indigènes (20,2 %) que pour les Européens (23,5 %). C'est que la colonie européenne s'accroît par les excédents des naissances sur les décès et par l'immigration, tandis que, seuls, les excédents de naissances contribuent à l'augmentation de la population musulmane (2).

ALGÉRIE — POPULATION RECENSÉE DE 1901 A 1921

Années de recensement	EUROPÉENS								Indigènes	Popula-tion munici-pale	Popula-tion totale (1)
	Fran-çais d'ori-gine	Naturalisés			Etrangers						
		Israé-lites	Etran-gers	Total	Espa-gnols	Ita-liens	Autres natio-nalités	Total			
1901	292.464	57 132	71.793	128.925	153 265	38 791	25.531	219 587	4.098.355	4 723.000	4 739.334
1906	278.976	64 645	170.444	235 089	117.475	33 153	15 570	166 198	4.477 784	5.158.051	5.231 850
1911	304 592	70.271	188 068	258 339	135 450	36.791	17 167	189 112	4 740 526	5.492.569	5.563 828
1921	405 208	73 967	123 484	197 451	144 328	31.927	12.519	188.774	4 924 938	5.716 371	5.806.090
Accroissement % de 1901 à 1921.	+ 38,5	+ 29,5	+ 72,0	+ 53,2	- 7,0	- 17,7	- 51,0	- 14,0	+ 20,2	+ 21,0	+ 22,5

(1) Y compris la population comptée à part, armée comprise

Dans la colonie européenne, les naturalisés accusent la plus forte augmentation, 53,2 % et même 72 % pour les naturalisés autres que les Israélites. L'accroissement est encore très élevé pour les Français d'origine (38,5 %). Au

(1) *Statistique générale de l'Algérie, 1910. Tableaux annexes.*

(2) Les excédents de naissances sur les décès sont d'ailleurs relativement plus élevés pour les Européens que pour les indigènes.

contraire, on constate une diminution importante pour toutes les colonies étrangères, 7 % pour les Espagnols, 18 % pour les Italiens, 51 % pour les autres nationalités. Les diminutions constatées dans ces derniers groupes tiennent à la loi de 1889, qui entraîne la naturalisation d'office des enfants d'étrangers nés en Algérie ne répudiant pas la nationalité française à leur majorité. Il est impossible de déterminer avec exactitude la part d'accroissement qui revient aux Français de la métropole et aux fils de naturalisés et d'étrangers. Les races européennes en présence se sont d'ailleurs fortement mélangées par suite des nombreux mariages mixtes, dont la proportion s'accroît depuis 1901 (1). L'assimilation des éléments espagnols et italiens a été hâtée par l'école, la caserne, les relations quotidiennes et la communauté des intérêts.

Les accroissements annuels moyens constatés pour les différentes catégories de population depuis 1901 peuvent être ainsi résumés :

Période	Population municipale (2)					Population totale (3)
	européenne			Indigènes	Ensemble	
	Français	Étrangers	Total			
1901-1911...	+ 15.056	— 3.047	+ 12.109	+ 64.948	+ 76.957	+ 86.449
1911-1921...	+ 3.972	— 34	+ 3.939	+ 18.441	+ 22.379	+ 24.218

Les résultats de la dernière décade sont de beaucoup inférieurs aux précédents, sauf pour la population étrangère. C'est un résultat du conflit mondial et, pour une part également, de la famine de 1920. L'importance comparée de la population française par rapport aux éléments étrangers et indigène est établie par le tableau ci-après qui indique, aux différents recensements, le nombre des étrangers ou des Indigènes, pour 100 Français.

Nationalités	Nombre des habitants pour 100 Français			
	1901	1911	1921	
Français	100	100	100	
Étrangers. {	Espagnols	36	24	24
	Italiens	9	7	5
	Autres	6	3	2
	Ensemble	51	34	31
Indigènes	973	842	817	

Dans les *Territoires du sud*, on constate de 1911 à 1921 une diminution de 705 Européens (4.828 contre 5.533) et une augmentation de 56.790 Indigènes (537.842, au lieu de 481.052). La décroissance de la population européenne civile tient au départ, consécutif à la réduction des effectifs militaires, d'une partie de la population dont elle tirait la majeure partie de ses moyens d'existence.

L'accroissement de la population indigène tient surtout au fait que les opérations de 1921 ont été conduites avec plus de méthode et d'exactitude qu'en 1911.

(1) Voir ci-après.

(2) Population comptée à part, non comprise.

(3) Population comptée à part, y comprise.

Dans l'Algérie du Nord, il convient de distinguer les communes mixtes et les communes de plein exercice. Les premières constituent les centres de peuplement habituels des indigènes, qui y habitent pour les 3/4 environ, alors que le nombre des Européens y est faible. De 1911 à 1921, on y constate une diminution du septième environ du nombre des Européens et une faible décroissance du nombre des Indigènes :

POPULATION MUNICIPALE DES COMMUNES MIXTES ET INDIGÈNES

Années	Européens	Indigènes	Total
1911.....	80.137	3.186.689	3.266.826
1921.....	69.207	3.179.583	3.248.790
Accroissement ou diminution.	— 10.930	— 7.106	— 18.036

Cette diminution n'est pas entièrement due à la transformation de communes mixtes en communes de plein exercice. On doit y voir également la conséquence d'un afflux de la population indigène vers la commune de plein exercice; ce sont ces dernières qui ont bénéficié de l'accroissement de la population :

POPULATION MUNICIPALE DES COMMUNES DE PLEIN EXERCICE

Années	Européens	Indigènes	Total
1911.....	666.373	1.072.785	1.739.158
1921.....	717.398	1.207.513	1.924.911
Accroissement ou diminution.	+ 51.025	+ 134.728	+ 185.753

Il apparaît que les Indigènes délaissent leurs centres habituels pour se rapprocher des centres européens; tandis que dans l'intervalle des deux derniers recensements la population indigène des communes mixtes s'est réduite de 7.000 unités, les grandes communes européennes comptant plus de 4.000 Européens ont vu leur population indigène s'accroître d'environ 52.000 unités, soit près de la moitié de l'augmentation des Indigènes pour l'ensemble des communes de plein exercice.

Les centres ruraux se dépeuplent au profit des villes. Pour la population européenne seulement, l'augmentation de 56.320 unités, constatée dans les centres comptant plus de 4.000 Européens, dépasse de près de 17.000 unités l'accroissement constaté pour l'Algérie tout entière (1). Il y a là un point noir pour l'avenir de la colonisation européenne.

POPULATION MUNICIPALE EUROPÉENNE

	1921	1911	Accroissement ou diminution
27 communes de plus de 4.000 Européens.	517.218	460.898	+ 56.320
Autres communes.....	274.215	291.145	— 16.930
Ensemble.....	791.433	752.043	+ 39.390

(1) *Bulletin de la Statistique générale de la France*, avril 1924, page 318.

Pour les trois grandes villes d'Alger, d'Oran et de Constantine, l'augmentation est de 47.286 Européens, supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble du territoire. Voici quelles ont été les variations de la population dans les cinq villes les plus importantes aux deux derniers recensements.

Villes	Population totale			Population municipale européenne		
	1921	1911	Accroissement	1921	1911	Accroissement
Alger	206.595	172.397	+ 34.198	147.986	124.505	+ 23.481
Oran	146.156	123.086	+ 23.070	118.153	100.286	+ 17.867
Constantine..	78.220	65.173	+ 13.047	36.333	30.395	+ 5.938
Bône	45.171	42.039	+ 3.132	28.096	28.283	— 187
Tlemcen ...	43.090	39.874	+ 3.216	11.147	12.325	— 1.178

« Au contraire, de petites villes comme Blida, Médéa, Tizi-Ouzou ont perdu une partie de leurs éléments européens non fonctionnaires. Le recul de la colonisation européenne est particulièrement marqué dans le département de Constantine. Seul le département d'Oran résiste à la crise du peuplement rural... Il faut se préoccuper très activement du peuplement européen rural (1). »

2° Tunisie. — Le 6 mars 1921, le nombre des habitants constituant la population civile de la Tunisie s'élevait à 2.094.000, en nombre rond, dont 1.890.000 Musulmans, 48.000 Israélites et 156.000 Européens. On en trouvera le détail par contrôle civil dans le tableau ci-après :

HABITANTS RECENSÉS EN TUNISIE LE 6 MARS 1921 (2)

Contrôles civils	Superficie (en kilomètres carrés)	Européens et assimilés			Indigènes		Population totale (en milliers)	Habitants (par kilomètre carré)
		Français	Autres	Total	Musulmans et Israélites (en milliers)	dont Israélites		
1	2	3	4	5	6	7	8	
Béja	1.400	1.126	1.673	2.799	65	1.149	68	48,3
Bizerte	3.500	8.632	8.616	17.248	115	2.138	132	37,7
Djerba	600	168	439	607	46	3.800	47	77,7
Gabès	5.350	555	499	1.054	61	2.991	62	11,6
Gafsa	12.100	1.341	2.118	3.459	106	821	109	9,0
Grombaïa	2.950	1.266	3.363	4.629	105	1.912	110	37,1
Kairouan	7.200	591	492	1.083	137	306	138	19,2
Le Kef	5.300	1.240	3.710	4.950	115	929	120	22,7
Maktar	2.850	90	78	168	58	75	58	20,3
Medjez-el-Bab	2.350	1.186	717	1.903	39	104	41	17,6
Sfax	9.100	2.313	4.653	6.966	173	3.500	180	19,8
Souk-el-Arba	1.900	1.095	1.494	2.589	81	367	83	43,9
Sousse	6.200	3.235	5.779	9.014	261	4.801	270	43,5
Tabarka	1.250	805	690	1.495	54	46	56	44,6
Thala	9.330	322	279	601	88	178	88	9,5
Teboursouk	1.300	787	596	1.383	35	58	36	27,8
Tozeur	650	145	24	169	42	327	43	65,6
Tunis	2.860	28.385	64.917	93.302	176	22.680	269	94,2
Zaghouan	2.940	969	1.333	2.302	37	15	39	13,4
Territoires militaires..	46.000	225	169	394	144	2.239	145	3,1
Tunisie (protectorat).	125.130	54.476	101.639	156.115	1.938	48.436	2.094	16,7

(1) A. BERNARD : *Annales de Géographie*, 15 janv. 1922, pages 52 et suivantes.
 (2) *Recensement de la population de la France*. 1921, t. I, 1^{re} partie, page 114.

La vallée de la Medjerda et la région côtière, de la frontière algérienne à Monastir, sont les régions où la population est la plus dense.

Pour plus des neuf dixièmes, les Indigènes sont de nationalité tunisienne. La répartition des Musulmans et des Israélites suivant leur nationalité était, en effet, la suivante :

Nationalités	Nombre d'indigènes (en milliers)		
	Musulmans	Israélites	Ensemble
Tunisiens	1.826,5	47,7	1.874,2
Algériens	37,1	0,1	37,2
Marocains	4,2	»	4,2
Soudanais	0,8	»	0,8
Tripolitains	20,1	0,3	20,4
Autres nationalités	0,6	0,3	0,9
Totaux.....	1.889,3	48,4	1.937,7

La colonie européenne la plus importante est la colonie italienne. Ensuite, se rangent les Français et les Anglo-Maltais. Ces trois groupes constituent respectivement 54,3, 34,9 et 8,7 % du total des Européens recensés en 1921. Les autres nationalités, faiblement représentées, comprennent principalement des Grecs et des Espagnols.

Les Français proviennent de tous les départements, sans exception; le Midi (principalement la Corse et les Bouches-du-Rhône), ainsi que la Seine ayant fourni le plus fort contingent [3.654 Français nés en Corse, 1.067 dans les Bouches-du-Rhône et 1.428 dans la Seine au recensement de 1921]. Les Italiens sont originaires du Sud de l'Italie, des provinces napolitaines (3 %), de la Sardaigne (7,4 %) et surtout de la Sicile (84 %) . Si la colonie italienne est plus importante que la colonie française, il ne faut pas oublier qu'elle était déjà la plus nombreuse à la proclamation du protectorat : en 1881, il y avait déjà 11.206 Italiens en Tunisie, contre 708 Français seulement.

Les Européens sont surtout groupés autour des villes importantes.

Le contrôle civil de Tunis en renferme à lui seul 98.300, soit 59,5 % du nombre total; il comprend un peu plus de la moitié des Français et les 3 cinquièmes des Italiens résidant en Tunisie. Les autres circonscriptions renfermant le plus grand nombre d'Européens sont : Bizerte (17.200), Sousse (9.000), Sfax (7.000), Le Kef (5.000) et Grombalia (4.600). Le nombre des Français est supérieur à celui de l'ensemble des représentants des autres nationalités étrangères dans dix circonscriptions : Gabès, Kairouan, Teboursouk, Mactar, Tabarca, Territoires du Sud, Bizerte, Medjez-el-Bab, Tozeur, Thala. Il est moins considérable que celui des Italiens seuls dans les circonscriptions de Béja [1.100 Français contre 1.500 Italiens]; Gafsa [1.300 Fr. 1.900 It.]; Le Kef [1.200 Fr. 3.500 It.]; Sfax [2.300 Fr. contre 2.600 It.]; Sousse [3.200 Fr., 4.000 It.]; Zaghouan [1.000 Fr., 1.200 It.] et surtout Tunis [28.400 Fr. contre 54.800 It.].

Naturellement, on trouve parmi les Français une forte proportion de fonctionnaires ou de représentants de la force publique (304 p. 1.000 habitants appartenant ou rattachés à la population active), alors que cette catégorie n'est pour ainsi dire pas représentée dans les populations d'origine étrangère. Les

Italiens se rencontrent surtout dans l'industrie et l'agriculture; les Maltais, dans l'industrie et le commerce.

RÉPARTITION DE LA POPULATION EUROPÉENNE PAR PROFESSION ET NATIONALITÉ (1921)

(Habitants appartenant ou rattachés à la population active) (1)

Catégories professionnelles	Nationalités			
	Français	Italiens	Maltais	Européens au total
Agriculture	148	203	93	173
Commerce	153	137	316	163
Industrie	222	571	395	433
Transports	126	65	177	95
Services publics et administratifs....	267	7	5	94
Force publique	37	»	»	13
Professions libérales	47	17	12	29
Totaux	1.000	1.000	1.000	1.000

Les Français qui ne sont pas fonctionnaires sont répartis dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et les transports. Dans les diverses catégories professionnelles, ils occupent d'ailleurs une place privilégiée. Sauf dans le commerce, la proportion des patrons est toujours plus élevée parmi eux que chez les Italiens ou les Maltais.

RÉPARTITION DE LA POPULATION EUROPÉENNE SUIVANT LA PROFESSION, LA SITUATION SOCIALE ET LA NATIONALITÉ (1921)

Catégories professionnelles	Français			Italiens			Maltais		
	Patrons	Employés et ouvriers	Membres de la famille	Patrons	Employés et ouvriers	Membres de la famille	Patrons	Employés et ouvriers	Maltais
Agriculture	223	129	648	131	143	726	121	175	704
Commerce	197	240	563	224	224	552	121	232	647
Industrie	55	328	617	19	318	663	38	322	640
Transports	29	313	658	33	266	701	53	272	675
Toutes catégories réunies.	122	259	619	72	265	663	75	270	655
	1.000			1.000			1.000		

Une forte part des Européens recensés est née dans la colonie : 36,1 % pour les Français, 55 % pour les étrangers. La différence assez considérable est atténuée par ce fait que 15 % des Français sont nés en Algérie. Ainsi le total des Français originaires de l'Afrique du Nord est très voisin pour les deux catégories [51 % Français, et 56 % étrangers].

L'élément français s'est développé beaucoup plus rapidement que l'élément étranger, en partie par les naturalisations, relativement moins nombreuses toutefois qu'en Algérie jusqu'à ces derniers temps.

De 1901 à 1921, le nombre des Français établis en Tunisie a plus que doublé. Il s'est élevé de 24.000 à 54.000 environ, soit 125 % d'augmentation malgré les pertes de la guerre. La colonie italienne ne s'est accrue que de 18 % dans le même intervalle, son effectif passant de 72.000 à 85.000 unités. Les autres colonies se sont encore moins développées : accroissement de 12 % pour les Anglo-Maltais, et de 3 % pour les autres Européens.

(1) *Statistique générale de la Tunisie, 1922, pages 8-9.*

POPULATION EUROPÉENNE EN TUNISIE DE 1901 A 1921 (1)

Nationalités	Nombre d'habitants recensés				Accroissement % habitants		
	1901	1906	1911	1921	1901-11	1911-21	1901-21
Français	24.201	34.610	46.044	54.476	+ 90	+ 18	+ 125
Italiens	71.600	81.156	88.082	84.799	+ 23	— 4	+ 18
Malgais	12.056	10.330	11.300	13.520	— 6	+ 20	+ 12
Espagnols	3.244	600	587	664	— 5	+ 13	+ 3
Grecs		683	696	920		+ 32	
Autres européens..		1.516	1.767	1.736		— 2	
Totaux	111.101	128.895	148.476	156.115	+ 34	+ 5	+ 41

L'augmentation s'est fortement ralentie dans la dernière période décennale. De 1911 à 1921, le nombre des Européens ne s'est accru que de 5 %, au lieu de 34 % dans les dix années précédentes. La colonie française a augmenté de 18 %; la colonie italienne a diminué de 4 %. Cette diminution est due à la guerre européenne, à l'arrêt de l'immigration et à l'émigration vers la Tripolitaine et le Maroc (2). Au contraire, le nombre des étrangers appartenant aux autres nationalités a proportionnellement plus augmenté : 20 % pour les Malgais, 13 % pour les Espagnols, 32 % chez les Grecs. De 1901 à 1911, leur nombre total avait baissé d'environ 5 %.

Le décret du 8 novembre 1921 a stipulé que la nationalité française sera attribuée à tout individu né dans la régence de parents dont l'un, justiciable au titre étranger des tribunaux français du protectorat, est lui-même né dans la régence; sauf renonciation à cette qualité à l'âge de vingt et un ans dans le cas où ce parent n'est pas celui qui donne à l'enfant sa nationalité. En vertu de ce décret, la nationalité française sera donc acquise à un certain nombre d'étrangers, disposés favorablement à son application : les résultats du recensement ci-dessus seront donc modifiés, en ce qui concerne la population civile européenne, dans un sens favorable à l'élément français.

Il est plus difficile de suivre les variations de la population indigène, dont le premier recensement a été effectué en 1921. Toutefois, il est intéressant de rapprocher le nombre des Indigènes fourni par ce recensement de ceux résultant des évaluations de 1905, 1907 et 1911 (3).

Date des recensements ou évaluations	Milliers d'indigènes		
	Musulmans	Israélites	Totaux
1921 (R.)	1.889,4	48,4	1.937,8
1911 (E.)	1.730,1	50,4	1.780,5
1905-1907 (E.)	1.703,1 (4)	64,2 (5)	1.767,3

En treize ans, le nombre des Musulmans aurait crû d'environ 186.000 unités, soit un taux annuel moyen d'accroissement de 0,8 %. En Algérie, le taux d'augmentation de la population musulmane dans la même période n'aurait été que de 0,65 %. Au contraire, la population israélite aurait forte-

(1) *Statistique générale de la Tunisie*, 1922, page 14.

(2) A. BERNARD (*Annales de Géographie*, janv. 1922, p. 54).

(3) *Statistique générale de la Tunisie*, années 1906, 1907, 1911.

(4) Le 31 décembre 1907.

(5) Le 31 décembre 1905.

ment diminué de 1905 à 1911. Si l'on tient pour exacts les résultats du dernier recensement, il semble que les évaluations de 1905-1907 devaient être erronées : un peu faibles pour les Musulmans, elles étaient trop élevées pour les Israélites.

3° *Maroc*. — La zone française du Maroc, limitée au sud par le cours de l'Oued Draa et la ligne droite Beni-Abbès-Tamgrout, s'étend de façon approximative sur 415.000 kilomètres carrés, dont 270.000 environ pour la zone soumise. Ainsi qu'il a été précédemment indiqué, le premier recensement de la population n'a été effectué de façon précise que pour les Européens. L'évaluation de la population indigène, quoique très largement approximative, se rapproche cependant plus près de la vérité que toutes celles précédemment effectuées par différents auteurs (1). Le tableau ci-après résume les résultats du recensement de 1921 pour les différentes régions.

HABITANTS RECENSÉS AU MAROC EN 1921 (2)

Régions	Européens			Indigènes		Popula- tion totale (en milliers)
	Français	Autres	Total	Musulmans et Israélites (en milliers)	Dont Israélites	
Chaouïa	21.189	17.021	38.210	355	14.161	393
Rabat	9.854	4.520	14.374	180	5.674	194
Doukkala	1.162	697	1.859	297	3.936	299
Abda	765	454	1.219	152	3.522	153
Mogador	490	265	755	135	9.737	136
Gharb	957	452	1.409	145	48	147
Meknès	2.855	1.158	4.013	412	9.855	416
Fez	2.007	395	2.402	265	7.684	268
Taza	1.275	483	1.758	176	5.347	178
Oudjda	5.897	2.985	8.882	108	1.391	117
Oued-Zem	295	136	431	42	275	42
Tadla-Zaïan	285	83	368	206	2.082	206
Marrakech (3)	1.625	508	2.133	787	18.535	789
Agadir, Taroudant, Tiznit....	130	10	140	192	2.055	192
Maroc (zone soumise) (4)....	48.786	29.167	77.953	3.452	84.302	3.530
Maroc (zone non soumise) (5).	»	»	»	1.950	»	1.950
Maroc (zone française)	48.786	29.167	77.953	5.400	84.302	5.480

La zone soumise couvrait environ 265.000 kilomètres carrés; la zone non soumise 150.000 seulement. Pour ces deux parties du territoire, la densité serait la même : 13 habitants par kilomètre carré. Cette proportion paraît trop élevée pour la zone non soumise étant donné son caractère montagneux et la faible superficie de ses terres cultivables. On serait sans doute plus près de la vérité en évaluant à 4 millions 1/2 d'habitants la population indigène du Maroc français dont 1 million environ pour la partie non encore soumise.

(1) *Annuaire économique et financier du Maroc*, 1921-1922, page 8.

(2) *Recensement de la population de la France*, 1921, t. I, 1^{re} partie, page 114.

(3) Sauf les tribus du Sous et des environs de Tiznit.

(4) Non compris les militaires européens et indigènes, mais y compris la population des villes.

(5) *Evaluation*.

Si l'on accepte les chiffres officiels, la population totale du Maroc serait au contraire d'environ 5 millions et demi d'habitants, dont 3.530.000 dans la zone soumise en mars 1921. La population de cette dernière zone comprenait 78.000 Européens dont 49.000 Français (63 %), 84.000 Israélites et 3.368.000 Musulmans. Dans les quinze villes érigées en municipalités résidaient 537.000 habitants, soit : 67.000 Européens dont 41.000 Français (62 %), 66.000 Israélites et 400.000 Musulmans.

POPULATION DES PRINCIPALES VILLES DU MAROC (RECENSEMENT DU 6 MARS 1921) (1)

Villes	Régions	Européens				Indigènes		Popula- tion civile
		Fran- çais	Espa- gnols	Autres Européens	Total	Mu- sulmans	Israé- lites	
Azemmour.	Doukkala.	77	7	52	136	13.155	746	14.037
Casablanca.	Chaouïa ...	19.098	8.121	8.064	35.283	48.790	13.010	101.690 (2)
Fès.	Fès	1.891	156	175	2.222	60.639	7.684	70.545
Kenitra.	Rabat	2.224	588	252	3.064	6.229	145	9.438
Marrakech.	Marrakech...	1.494	155	307	1.956	126.875	11.043	139.874
Mazagan.	Doukkala ..	849	271	324	1.444	16.861	3.190	21.495
Meknès.	Meknès	1.863	396	363	2.622	28.207	5.763	36.592
Mogador.	Mogador ...	469	95	168	732	10.080	9.487	20.299
Oudjda.	Oudjda	4.552	2.131	105	6.788	14.154	1.391	22.333
Rabat.	Rabat	6.308	1.445	1.473	9.226	18.723	3.004	30.953
Safi.	Abda	699	197	244	1.140	21.734	3.522	26.396
Sale.	Rabat	671	266	125	1.062	20.654	2.500	24.216
Sefrou.	Taza	56	»	7	63	4.970	3.129	8.162
Settat.	Chaouïa	277	27	67	371	4.258	970	5.599
Taza.	Taza	500	259	26	785	4.650	26	5.461
Totaux..		41.028	14.114	11.752	66.894	399.979	65.610	537.090 (2)

Ces quinze municipalités renfermaient donc 86 % de la population européenne totale et 85 % de la population française recensée en 1921. Le tableau ci-après fait connaître le développement des différentes catégories de population dans onze des villes les plus importantes du Maroc : Casablanca, Fez, Marrakech, Meknès, Rabat, Salé, Safi, Mazagan, Mogador, Kenitra, Oudjda.

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DANS ONZE VILLES IMPORTANTES DU MAROC (3)

Dates des évaluations ou des recensements	Milliers d'habitants						Total
	Européens			Marocains			
	Français	Autres	Total	Mu- sulmans	Israé- lites	Total	
Janvier 1911 (Ev.)	4,9	4,1	9,0	305	55	360	369
Janvier 1914 (Ev.)	24,4	21,6	46,0	332	66	398	444
Janvier 1917 (Ev.)	34,0	25,5	59,5	338	67	405	464
Janvier 1918 (Ev.)	38,5	25,6	64,1	344	67	411	475
Juillet 1919 (Ev.)	39,0	21,7	60,7	344	82	426	486
Mars 1921 (R.)	40,2	25,2	65,4	373	61	434	504 (4)

En dix ans, le nombre des habitants aurait donc augmenté de 36 % dans l'ensemble de ces villes. Le taux d'accroissement aurait été de 11 % pour les

(1) *Annuaire statistique de la France*, 1921, page 436. Recensement de 1921, t. I, 1^{re} partie.

(2) Y compris la population comptée à part : 4.607 marins, militaires, élèves internes des lycées et collèges détenus.

(3) *Bulletin de la Statistique générale de la France*, octobre 1923, page 70.

(4) Y compris la population comptée à part.

Israélites et de 22 % pour les Musulmans. Mais il est vraisemblable que les différentes évaluations pour les Indigènes ne sont pas très exactes et, par suite, on ne saurait faire fond sur le taux d'augmentation calculé pour cette catégorie. Quant à la population européenne, certainement dénombrée de façon plus précise, elle aurait plus que septuplé dans l'intervalle : les étrangers seraient six fois plus nombreux en 1921 qu'en 1911; les Français huit fois. Nous verrons, ci-après, que ce développement est dû à une forte immigration mais aussi, pour une partie non négligeable, aux excédents des naissances sur les décès (1).

(A suivre.)

H. BUNLE.
